L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue des Carrières.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 2 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XVII—Suite.

Peu à peu il était devenu l'ami assidu et intime de la maison Carter. Ses projets—quoique non formulés—n'étaient mystère pour personne. Et sans qu'il lui en eût parlé, la jeune fille voyait en lui son mari et la mère le reconnaissait pour son gendre.

Un jour, dans cet azur que rien ne semblait devoir troubler, éclata un coup de tonnerre.

C'était le retour du mari, de David Carter qui, après une disparition de dix-huit années, surgissait tout à coup, débarquant à Paris dans un état de profonde misère, avec toutes les allures d'un bandit écrivite et venant rechiner, comme un droit, sa place au foyer de cette femme envers laquelle il avait méconnu tous ses devoirs.

Fureteur habile, il avait promptement découvert la retraite de sa femme, s'était hardiment présenté, déclarant qu'il était chez lui et qu'il entendait agir en maître.

L'homme avait dépassé la quarantaine. Son visage délébri portait le stigmate de la débauche. Au premier coup d'œil, on devinait l'aventurier, épuisé par sa lutte contre la mauvaise fortune, ayant tout tenté et prêt encore à tout risquer. L'œil était faux, la tête osseuse, la bouche crispée par une sorte de rage intime. Marguerite l'avait reconnu immédiatement; depuis longtemps ce spectre hantait ses nuits et lui faisait peur. Elle s'était si bien habituée à cet abandon qui la laissait heureuse. Jeune fille, elle avait été jetée, par une spéculation de son père, aux bras de ce bellâtre des balles, qui n'avait respecté en elle ni délicatesse ni candeur. En ces conditions, le mariage ne force pas l'amour.

Quand elle eut fixé ses yeux sur David, elle le vit, non tel qu'il lui était apparu réellement pendant les quelques mois de leur union, mais tel qu'elle l'avait deviné.....

Elle ferma à demi les yeux, porta la main à son cœur et faillit s'évanouir.

Sa fille courut à elle, regardant avec terreur cet homme qui n'avait pas dit son nom.

—Qui êtes-vous? lui demanda David.

—Je sais la fille de cette femme, votre présence épouvante, dit Marguerite en relevant la tête avec une sorte de défi.

—Peste! s'écria le misérable, je ne me savais pas une si jolie fille!

Tout s'expliqua.

David s'était installé. Il n'avait pas donné de longues explications. Il avait couru après la fortune, l'avait quelque fois atteinte, mais la capricieuse lui avait échappé. Il revenait, non pour chercher le calme, mais pour *essayer* Paris. C'était son mot. En attendant, il était parti, s'attendant qu'il voulait être nourri et défrayé de tout. Puisque sa femme avait en plus de chance que lui, c'était bien le moins qu'il fût sa part de ce bien-être de famille.

Mme Carter se courba sous cette fatalité; elle avait compris d'avance qu'elle était condamnée; elle avait senti la main de la mort jeter l'abaissant sur elle.

Quant à la jeune fille, elle tremblait sous le regard de cet homme, s'étonnant que ce nom de père ne fît vibrer en elle aucune fibre affectueuse. Elle amassait, elle estimait trop sa mère, pour ne pas deviner ce qu'avait été le passé, ce que devait être l'avenir. Trois jours après son arrivée, David rentra complétement ivre et roua sa femme de coups, exigeant qu'elle lui remît tout ce qu'elle pouvait posséder en fait d'économies. Il lui fallait de l'argent pour ses opérations, et il n'était pas homme à laisser un capital improductif.

Il avait appris qu'un certain Desmare était accueilli dans la maison et passait pour le fiancé de sa fille. Il fit demander le journaliste et causa avec lui. Mais dès leur premier entretien, n'étant aperçu qu'il était honnête homme, il lui déclara qu'ils ne pouvaient s'entendre et que désormais la maison lui était fermée.

—Du reste, pour que cette consigne fût exécutée, il eut fallu que David restât à la maison. Or, il avait repris son existence d'autrefois, vivant au milieu des pires chevaliers d'industrie, et déjà en bataille réglée avec le code pénal.

Desmare put donc s'entendre avec Mme Carter et sa fille. La veuve—était-elle moins veuve parce que son mari vivait?—dépérissait chaque jour. La douceur avait été trop forte, et la combattre de David, en lui apportant des terreurs et des angoisses continuelles n'avait fait qu'aggraver son état maladif.

Cependant, elle disait aux deux jeunes gens:

—Patience! patience!

Au bout de six mois, toutes ses ressources, péniblement ramassées par vingt ans de travail, étaient absorbées.

Il fallut abandonner aux créanciers le petit fonds de mercerie et quitter la rue Montmartre.

Il y eut un moment où on espéra que David, en face de cette misère imminente, abandonnerait de nouveau la maison. Il n'en fut rien.

Il avait été nécessaire de se restreindre à un logement exigu. Mais là encore les deux femmes ne purent pas recouvrer leur tranquillité d'autrefois. Loin de là, David se montra plus violent et plus brutal que jamais. Sa fille elle même était en butte à ses grossièretés. Parfois, il ne rentrait pas seul. Il ne rougissait pas d'introduire dans cet intérieur honnête des misérables dignes de lui, dupes ou complices, dont le langage amenait la rougeur de la honte sur le front des deux désolées.

Il n'entre pas dans notre cadre d'insister sur des détails odieux. Et le devoir du romancier, contraint par son sujet de coudoyer des types criminels, est de laisser lire entre les lignes.

La jeune Marguerite était jolie David avait toute honte bue, ne connaissant ni probité, ni sens moral. Les projets les plus infâmes avaient germé dans ce cerveau dépravé. La beauté de sa fille n'était-elle pas un capital?

Un jour, un commissionnaire se présenta chez Desmare et lui remit une lettre de Mme Carter. Elle le suppliait de venir sans perdre une minute.

Il se hâta d'obéir.

David était absent depuis quarante-huit heures et sa femme se mourait.

Desmare s'assit à son chevet, seul après d'elle.

Elle lui parla longuement, à voix basse, craignant que le bruit de ses paroles ne vînt jusqu'à Marguerite. La sainte créature avait honte des accusations qu'elle était contrainte de formuler contre l'homme dont elle portait le nom.

Elle conclut ainsi:

—Monsieur Desmare, je vous connais et je vous sais honnête. J'ai longuement réfléchi avant de prendre la résolution dont je vais vous parler. Et vous comprendrez qu'une mère devait hésiter. Mais, plus je me suis tourmentée, et plus a grandi en moi la confiance que vous m'inspirez. J'ai la conviction que je ne me trompe pas.

A chaque instant, la pauvre créature qui se débattait contre la mort, s'arrêtait pour reprendre haleine.

—Je veux, reprit-elle, arracher ma fille à celui qui n'a pas le droit de se dire son père. Je vous ai dit les faits: Si Marguerite reste auprès de cet homme, elle est à jamais perdue, et je veux la sauver. Donc, je vous la confie. Que jamais son père ne sache ce qu'elle est devenue. Quand elle aura atteint l'âge requis, alors vous l'épouserez en adressant à cet homme les sommations que la loi exige. Jusque-là, qu'il ignore la retraite de sa fille, car il userait de ses droits, la reprendrait et, alors..... vous m'avez suffisamment compris..... Cet homme spéculerait sur le cadavre de sa mère!

Elle disait tout cela froidement, nettement. David ne lui inspirait même plus de dégoût. C'était un ennemi contre lequel il se fallait défendre. Et elle indiquait la résistance.

—Je le répète, répétait-elle, je vous donne ma fille. Moi, sa mère, je m'en vais dans la tombe sans qu'un seul doute torture mon âme. Je ne vous demande pas de serment, parce que je vous connaissais avant ce dernier jour d'existence et que la mort qui vient me prendre me rend le cœur comme s'il était ouvert devant moi. Vous protégerez et vous respecterez ma fille, qui sera votre sœur jusqu'au jour où vous pourrez l'appeler votre femme..... le voulez-vous?

Desmare était probe jusqu'au fond de l'âme. Il se connaissait, lui aussi, et s'estimait autant que l'estimait la mourante. Pour la solennité de cette scène si simple, l'abandon héroïque de cette créature dont la raison allait s'éteindre, l'orgueil que lui inspirait cette confiance sublime décidèrent de son avenir. Ces deux âmes, dont l'une était presque naïve et l'autre régénérée par les difficultés mêmes de la vie, s'entendirent, se sentirent dignes l'une de l'autre. Desmare eut assez de foi en lui-même pour accepter cette mission.

Deux jours après, Mme Carter était morte. Et le corps de la pauvre femme n'était à peine descendu dans la terre, que Marguerite s'échappait et venait, obéissant au vœu de celle qui n'était plus, se confier à son frère.

Il y avait bientôt deux ans de cela.

David Carter, exaspéré de la disparition de sa fille, avait remué ciel et terre pour la retrouver.

Desmare s'était caché avec Marguerite, et avait si bien fait que le misérable n'avait pu les découvrir.

Et depuis deux ans, laissant ses voisins jaser à leur aise sur la *petite*, Desmare s'était montré pour elle un frère respectueux et aimant. Dans notre monde de corruption, nul n'aurait cru à cette pureté.

David ne se découragait pas et cherchait toujours.

Sans doute, une heur nouvelle avait surgi dans son esprit, et peut-être la mort seule l'avait-elle empêché de suivre le chemin dont il venait de découvrir l'issue. Le nom de Desmare s'était présenté à sa mémoire, et il avait écrit la lettre trouvée sur son cadavre.

On comprend maintenant toute la joie éprouvée par Desmare lorsqu'il avait appris cette mort imprévue. C'était la délivrance. C'était le bonheur. Car Marguerite libre pouvait être sa femme. Et d'honneur, il était certains jours où la mission acceptée devenait presque douloureuse.

Voilà ce qu'avait raconté Desmare au magistrat chargé des recherches relatives à l'assassinat de Carter: Marguerite l'avait accompagné au palais, et sa candeur, l'éclair de virginale honnêteté qui brillait dans ses yeux, avaient confirmé le récit du journaliste.

Quant au meurtre de Carter, il s'expliquait de lui-même—pour la police du moins. Quelque misérable avait voulu se débarrasser d'un complice dangereux, l'assassin devait appartenir au monde criminel dont Carter faisait partie. Bandit contre bandit, la chose n'était guère intéressante par elle-même.....

.....

—Et maintenant que je vous ai dit mon secret, continua Desmare, s'adressant à Dumas aîné, on s'en souvient, il venait de confier cette histoire, occupant nous de notre ami Jean Peyraud et de M. de Pretz.....

Il tira de sa poche la feuille de papier qui enveloppait naguère les cigares trouvés dans la poche de David Carter.

—Et voilà, dit-il, le "Sésame ouvre-toi" qui nous donnera la clef de l'énigme!

XVIII

Tout à coup la porte s'ouvrit, et Jean Peyraud entra.

Il était encore en proie à l'exaltation qui l'avait entraîné chez M. de Pretz.

Pâle, l'œil enflammé, il dit d'une voix brusque:

—Me voici! j'ai souffert et je me bats demain.....

Les deux amis bondirent sur leur siége.

—Bien! Bon! voilà le coup du lapin! s'écria Desmare.

—Mais qu'est-tu fait? Explique-toi! fit Dumas à son tour.

—J'ai fait mon devoir, reprit Peyraud. —Eh! s'écria Desmare, Brutus aussi a fait son devoir en tuant ses fils, il n'en a pas moins fait une bêtise!

Dumas se hâta d'intervenir.

—Voyons, dis-nous ce qui vient de se passer.

Peyraud raconta la scène qui avait eu lieu chez M. de Pretz.

—Et vous vous battrez avec lui! s'écria Desmare.

—En doutez-vous? s'écria Jean.

—Mais c'est une folie! continua le reporter. Vous ne savez donc pas à qui vous avez affaire? Autant vaut tout de suite commander vos billets d'enterrement.

—Que m'importe la vie maintenant! murmura le peintre.

—Mille dieux! fit Dumas qui s'exaspérait malgré son sang froid ordinaire, toi mort, que deviendra Mlle de Versannes.....

Jean tressaillit, puis d'une voix sourde:

—Elle est condamnée à mourir!

Dumas et le reporter se regardèrent. La situation se compliquait de plus en plus.

—Me dirais-tu, au moins, reprit Dumas, quelle fable a traversé ton cerveau..... Ah! je devine..... cette lettre que tu as reçue..... que contenait-elle?

Peyraud releva la tête:

—Il est trop tard, fit-il, maintenant mes secrets n'appartiennent.....

—Mais puisque Desmare a promis de vous sauver tous deux.....

Un sourire d'ironique incrédulité crispa les lèvres de Jean.

Monsieur n'était pas si affirmatif hier, dit il.

Desmare donna un coup de poing sur la table.

—Ah çà! croyez-vous donc que douze heures ne pèsent pas dans la vie d'un homme..... Vous avez oublié le temps de tout compromettre, peut-être de tout perdre..... de tout! j'avais trouvé la pistolet, et maintenant pal! C'est à recommencer.

(*A continuer.*)

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication quelconque) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population (et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ce enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, dégâtrer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant entre auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par le maître d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 92 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire de chaque abonné résident dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les maps, les lithographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les raisines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs; 2 cents chacun.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis.
Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé, il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
22 avril75—1an Au No 26 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche
Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de huit heures du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Pour aller et retour.....$1 50.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
23avril—6m No 26 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Seul, les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
se rattache à Vicksburg à la ligne Parfont pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, rue Choupitoulas.
Le soussigné prend à frêt et signe les connaissements pour Tienton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept—1an Au No 26 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Score Packet.
Jour de départ, tous les mardis, à 5 P.M.
Pour Fort de Kussey, Harbin, Orman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery.
Grand Score aussi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE,
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 113 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—6m

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TIKNTON,
capitaine QUATREVAUX,
H. MOLAISON et S. DERRES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la Rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Pickett, capitaine,
A. Meynier commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, même que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas,
LOW & MOREACKE No 46 de la rue du Camp.
11 sept—1m

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et le Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. John, commis.
Le bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les ailérages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déclaré que à Simmsport ou Big Bend Landing.
6 août—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODICK,
Capitaine JAS. P. MCELROY.
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
28juil—2m No 26 de la rue du Canal.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESLIE TAYLOR,
Capitaine Allen Juneal, M Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, Mon, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: partira de Baton-Rouge tous les LUNDIS et tous les DIMANCHES soir.
Le bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.-O.: Départ de Donaldsonville:
Le Samedi, à midi, Le Dimanche à 4 A. M.
Le MERCREDI, à midi, Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
MAIL CARRIER,
Capitaine, F. BERGERON;
Commis, E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON, agent,
25 oct 1874 No 26 de la rue Conti.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.
Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.
Le service commencera SAMEDI, 24 octobre 1874.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TEIK,
capitaine Louis Aucoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin.
Il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodauxville.
Trois voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur,
KATE DRINKON,
JAS. TAYLOR, capitaine,
Jack Stringer, commis.
Jours de départ tous les Mardis, Jeudis et Samedis à 5 heures P. M.
Prix du passage à Donaldsonville $2. Le taux du frêt sur le Bayou jusqu'à Thibodeaux est le même qu'en eau libre.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
30sept—1m.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall-saw Mill.—Trois fois par semaine. Le bateau à vapeur
MARY IDA,
Capitaine J. A. Rois; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMADX, 20 rue Conti.
9mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.
Le beau bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
Commis, Geo. F. Bartley,
S. Hicks, capitaine.
partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
W. J. COMADX,
Mai—1an No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
MT. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Trosclair, et O. Legier, (time commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise; il et les samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct—

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.
DOUBLE LIGNES DIRECTES POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE,
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit du l'embarcadère No 50 rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
VILLE DE PARIS, Surmont, samedi, 30 oct.
AMÉRIQUE, Pouvis, samedi, 13 novembre.
LABRADOR, Sanglier, samedi 27 novembre.
FRANCE, Tradelis, samedi, 11 décembre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin)
Première cabine. $120 et au-delà suivant l'appartement—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $35 avec aménagements bons lignes et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE RIBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York.
Ou à L. GRAND, Agent,
sept—1an Galiter Court, Lettre H. R. G.

SEMEM.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton et à Havana.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—
Brême. de la Nlle-Orléans.
Hannover... 16 sept. 24 oct.
Frankfurt... 13 oct. 14 nov.
Hannover... 17 nov.
Frankfurt... 15 déc.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Havre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 36
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Havre ou à Brême:
Chambres..... $150 en or.
Entrepont..... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..... $35 en or.
Entrepont..... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour frêt ou passage s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
3 août—1an Au No 43 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,
Steamers neufs et puissants, partiront de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et tiraient scale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept., à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept., à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept., à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct., à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct., 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct., 1 P. M.
Du White Star Dock, Pier 52, North River.
Les steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme. Il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les cabinets à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers jouissent du mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:
PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites sur Sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—1m

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE EST COMPOSÉE
Des steamers suivants
ENICKERBOCKER
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer CORTES,
Freeman, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 4 nov., à 8 h. A. M.
Passage.....$50.
Cette ligne fait des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York.
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.....Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds.
CITY OF HAVANA.....Capt. H. P. Philips
Le steamer CITY OF MERIDA,
Commandant J. W. Reynolds,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope (District Nlle-Orléans) le DIMANCHE 31 octobre, à 5 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz.....$60, en or.
F. ALEX. ROBIN & SONS,
23 Broadway, New York.
Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WEEKERSOON, Agent
Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MEXICO suivra et partira le 28 septembre.
12 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux
YAZOO, cdt. L. B. Barrett.....1400 tonneaux
C. W. LORD, cdt. J. Colton.....1000 tonneaux
Départ, MARDI le 2 novembre, à 7 heures A. M.
Le nouveau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton
Partira de son quai, au face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E. U.)..$40
Passage pour Philadelphie.....50
Billet Aller et Retour pour toute le voyage..80
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1an.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	586,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approvisionnements	98,731 98
Dû par d'autres banques nationales	23,005 88
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	38,563 69
Prime payée	56,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,518 22
Billets d'autres banques nationales	36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	466,828 00
	$705,696
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé	$850,000 00
Surplus	38,500 94
Autres profits non partagés	97,474 50
Billets de banque nationale, non réclamés	500,000 00
Dividendes non payés	6,351 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,222,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat